

2023-07-31  
2022-5694

**GROUPE**

**10**

**HERBICIDE**

**FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN**

**HERBICIDE ET DESSICANT**

SOLUTION

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS  
L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA  
RIVIÈRE DE LA PAIX)**

**AVERTISSEMENT**



**POISON**

**USAGE COMMERCIAL**

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**PRINCIPE ACTIF:** glufosinate-ammonium 150 g/L

**NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34467  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

**Distribué par :**  
**Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd.**  
Add: Laogang, Qidong City, Jiangsu 226221 China

**Représentant canadien:**  
**Hanson Industry Company**  
Add: 400 Sangeet Place, Ontario K0A 2Z0 Canada  
Phone: +1-519-702-2185

**CONTENU NET: 1 - 1, 000 L**

**MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou fatal si absorbé par la peau. Nocif si avalé. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Peut irriter la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) et un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

- Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

- Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

- Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.** Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau, les étangs, les lacs, les cours d'eau ou les fossés d'irrigation par suite d'un épandage direct, de la dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage de l'équipement ou des contenants.

**ATTENTION :** Ne pas mélanger FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN avec des pesticides, des engrais ou tout autre additif chimique qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section **MODE D'EMPLOI.** Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉES.**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

**PREMIERS SOINS :** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion :** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux :** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer à frais virés avec CANUTEC au 1-613-996-6666 ou au \*666 en tout temps.

**ENTREPOSAGE :** NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la humaine ou animale. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais et des plantes. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer dans le contenant d'origine.

#### **ÉLIMINATION :**

**Élimination du contenant recyclable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Élimination du contenant réutilisable :** Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

**Élimination des produits inutilisés ou superflu :** Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**Classement au transport des matières dangereuses :** PESTICIDES, LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (GLUFOSINATE-AMMONIUM), CLASSE 6.1, UN 2902, G.E. III

**GROUPE**

**10**

**HERBICIDE**

**FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN  
HERBICIDE ET DESSICCANT**

SOLUTION

**EN VENTE POUR USAGE SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS  
L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA  
RIVIÈRE DE LA PAIX)**

**AVERTISSEMENT**



**POISON**

**USAGE COMMERCIAL**

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**PRINCIPE ACTIF** : glufosinate-ammonium 150 g/L

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 34467

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT**

**L'EMPLOI**

**Distribué par :**

**Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd.**

Add: Laogang, Qidong City, Jiangsu 226221 China

**Représentant canadien:**

**Hanson Industry Company**

Add: 400 Sangeet Place, Ontario K0A 2Z0 Canada

Phone: +1-519-702-2185

**CONTENU NET: 1 – 1,000 L**

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

## APPLICATION TERRESTRE

**Application par pulvérisateur agricole : NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN dans au moins 110 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h. Si des soupapes de sûreté sont utilisées, appliquer à une pression de 310 kPa. L'utilisation de buses à jet plat de 80° ou 110° est recommandée pour l'obtention d'un épandage uniforme et une pénétration optimale du couvert végétal.

**Utilisation dessiccation seulement**, lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Dans ces conditions, appliquer 170 à 220 litres d'eau par hectare.

-NE PAS UTILISER DE BUSES À MIROIR, D'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION PAR GOUTTELETTES CONTRÔLÉES NI D'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION À JET PORTÉ.

-L'ÉPANDAGE UNIFORME ET COMPLET EST IMPORTANT POUR OBTENIR UNE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ET UNE DESSICCATION DE LA RÉCOLTE CONSTANTE.

L'application de la solution à un angle avant de 45° permettra un meilleur épandage. Consulter le mode d'emploi de cette étiquette pour obtenir la dose et les périodes d'application recommandées.

NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 16 km/h et qu'on utilise des pulvérisateurs à rampes. NE PAS appliquer si le vent souffle à plus de 25 km/h et qu'on utilise un pulvérisateur à hotte.

## APPLICATION AÉRIENNE

**Application par voie aérienne : NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 12 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure que celle correspondant à la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil.

Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) et un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé pendant l'application.

Tout le personnel sur les lieux de travail doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

FAIRE PREUVE D'UNE EXTRÊME PRUDENCE DURANT L'APPLICATION AÉRIENNE D'UN INSECTICIDE, D'UN HERBICIDE OU D'UN FONGICIDE. La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans signe apparent de danger. SUIVRE LE MODE D'EMPLOI À LA LETTRE.

Lorsque FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est appliqué de façon aérienne, un épandage uniforme est essentiel. Les applicateurs doivent utiliser la combinaison appropriée de têtes de buses, de disposition des buses et de pressions de pulvérisation afin d'obtenir une distribution de grosses gouttelettes d'un diamètre moyen supérieur à 350 microns. NE PAS UTILISER DE BUSES RAINDROP. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme, utiliser des marqueurs appropriés.

**Volume d'eau pour l'utilisation dessiccation seulement :** Appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN dans au moins 33 à 55 litres d'eau par hectare. Lorsque le couvert végétal est dense ou que la croissance des mauvaises herbes est forte, on obtiendra un meilleur épandage en utilisant des volumes de pulvérisation supérieurs. Consulter le mode d'emploi de cette étiquette pour obtenir la dose et les périodes d'application recommandées.

**Volume d'eau pour l'utilisation en postlevée dans le canola tolérant le glufosinate ammonium :** Appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN dans au moins 55 L d'eau/ha. La dérive aérienne s'accroît sous certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN par voie aérienne lorsque la vitesse du vent est supérieure à 12 km/h.

Pour la protection des habitats non ciblés, une pulvérisation hors cible ou une dérive vers des habitats sensibles devrait être évitée. À cette fin, les zones tampons suivantes sont requises.

### **AIDE A LA RÉCOLTE ET DESSICCATION (SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE (Y COMPRIS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX))**

FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN peut être utilisé comme aide à la récolte (dessiccant) dans les cultures identifiées. FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN desséchera aussi les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application.

La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera optimale si les conditions environnementales sont favorables (temps chaud, bonne humidité du sol et humidité relative élevée). La rapidité d'action de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est influencée par les facteurs environnementaux. La rapidité d'action peut être réduite par temps frais (moins de 10 °C), si l'humidité du sol est faible et si l'humidité relative est faible. Généralement, les symptômes visuels apparaissent 2 à 4 jours après l'application.

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.

L'herbicide et dessiccant FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.

Lorsqu'une échelle de doses est indiquée, la dose la plus élevée doit être utilisée :

- 1) lorsque la croissance de la culture ou des mauvaises herbes est dense;
- 2) lorsque le temps est frais et sec.

Toute averse dans les quatre heures suivant l'application risque de réduire l'efficacité.

FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est un herbicide non-sélectif. Éviter le contact avec d'autres plantes désirables par application directe ou par dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages graves peuvent être causés.

FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN agit essentiellement au contact. Il est donc essentiel d'obtenir un épandage complet des tissus végétaux à supprimer ou à dessécher.

Les grains et la farine provenant des cultures traitées peuvent servir à nourrir le bétail.

Ne pas laisser paître le bétail ou le nourrir avec d'autres parties des cultures traitées; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE**

FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre bien calibré. FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est spécialement formulé pour se mélanger facilement dans l'eau. Avant d'ajouter FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer que celui-ci est bien propre (voir la section "Instruction de Nettoyage").

1. Remplir à moitié le réservoir d'eau propre avant d'ajouter le FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN.
2. Verser la quantité appropriée de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN.
3. Verser le reste d'eau, débiter l'agitation et pulvériser immédiatement.

NOTE : S'assurer que tous les circuits (conduites, rampes, etc.) affichent la concentration appropriée de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN et d'eau avant de commencer l'épandage.

NOTE : L'ajout d'un agent antimoussant peut réduire la formation de mousse, en particulier lorsqu'on utilise de l'eau douce.

### **INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE**

Avant et après l'utilisation de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.

## **FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN PEUT S'UTILISER EN TANT QUE DESSICCANT POUR LES CULTURES SUIVANTES :**

- LENTILLES
- POMMES DE TERRE
- LUZERNE (**cultivée pour la semence**)

FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN desséchera également les mauvaises herbes présentes dans le champ au moment de l'application (la renouée liseron peut ne pas être entièrement desséchée).

### **LENTILLES**

**NE PAS APPLIQUER SUR DES LENTILLES CULTIVÉES POUR LES SEMENCES; LES DONNÉES APPUYANT UN TEL EMPLOI SONT INSUFFISANTES.**

Appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN à un taux de 2 à 2,7 litres de produit par hectare. Appliquer lorsque la culture est au stade de 40-60 % de formation des gousses (jaune à brun). Utiliser la dose la plus élevée lorsque le couvert végétal est dense et/ou il y a une forte concentration de mauvaises herbes lors de l'application. ATTENDRE au moins 9 jours après l'application avant de faire la récolte.

FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN aidera à l'assèchement des plants de lentilles afin de faciliter le moissonnage-battage, réduisant les risques liés aux mauvaises conditions météorologiques qui touchent la culture andainée.

### **POMMES DE TERRE**

**NE PAS APPLIQUER SUR LES POMMES DE TERRE CULTIVÉES POUR LA SEMENCE. ATTENDRE AU MOINS 9 JOURS APRÈS L'APPLICATION AVANT DE FAIRE LA RÉCOLTE.**

Appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN à un taux de 3 litres de produit par hectare. Appliquer environ 14 à 21 jours avant la date de récolte prévue. La dessiccation des cultures et des mauvaises herbes sera plus rapide lorsque le temps est chaud et sec.

FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN peut être appliqué pour promouvoir l'assèchement uniforme d'une culture arrivant à maturité de manière inégale et permettre la planification du moment de la récolte. La dessiccation des vignes et des mauvaises herbes facilitera la récolte mécanisée.

### **LUZERNE (cultivée pour la semence)**

Appliquer au stade de 50 à 75 % de formation des gousses (brunes). Appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN à un taux de 2,7 litres de produit par hectare. **NE PAS** appliquer plus d'une fois par année.

## UTILISATION POST EMERGENT

### CANOLA - PRAIRIE PROVINCES ET INTÉRIEUR DE COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est enregistré pour l'application aérienne et terrestre au glufosinate de variétés ou d'hybrides de canola tolérants à l'ammonium [exemple: variétés ou hybrides marqués avec LibertyLink®] cultivés dans les provinces des Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique seulement.

- Pour assurer la sécurité des cultures et l'efficacité optimale des herbicides, n'utilisez que FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN sur un mélange de glufosinate ammonium tolérant (c.-à-d., LibertyLink) issu de semences certifiées.
- FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN n'est pas homologué pour d'autres plantes tolérantes au glufosinate ammonium.
- L'application de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN à des variétés ou des hybrides de canola non tolérants ou d'autres cultures non tolérantes entraînera des blessures sévères ou la mort de la culture.
- Appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN depuis le stade du cotylédon jusqu'à l'étape de boulonnage anticipé du Canola, avant le début de la phase de boulonnage.
- Une légère décoloration du canola peut être visible après l'application. Cet effet est temporaire et n'influencera pas la croissance, l'échéance ou le rendement des cultures.
- Pour la production de semences hybrides - Deux applications sont requises pour éliminer les plantes de type sauvage ségréantes. La première application devrait se produire lorsque le Canola est au stade de 2 à 4 feuilles, la deuxième application lorsque les plantes de Canola sont au stade 4-6 feuilles et la troisième application, le cas échéant, peut être appliquée au Canola jusqu'à, mais Avant, l'étape de boulonnage. Toutes les applications de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN pour la production de semences hybrides devraient être réalisées à 3,33 L / ha.
- NE PAS contaminer l'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

MESURES SUSCEPTIBLES: FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN a un effet sur toutes les mauvaises herbes et les cultures, à l'exception de ces cultures qui sont développées pour tolérer les applications de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN. Les mauvaises herbes suivantes sont sensibles à l'application de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN. Le meilleur contrôle sera obtenu lorsque FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est appliqué dans les étapes de feuilles recommandées.

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE	TAUX 1,33 L/ha
Sapanaire des vaches	4	
Sétaire verte	6 (Maximum de 3 talles)	

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE	TAUX 2 L/ha
Échinochloa pied-de-coq	4	
Renouée persicaire	6	
Chénopode blanc	6	
Soude roulante	Jusqu'à 8 cm de haut	
Renouée	6	
Tabouret des champs	8	
Lin spontané	Jusqu'à 6 cm de haut	
Moutarde des champs	5	

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE	TAUX 2,67 L/ha
Chardon des champs <sup>1</sup>	Jusqu'à 10 cm de haut	
Stellar moyenne	4 (Paires de feuilles)	
Ortie royale	3 (Paires de feuilles)	
Kachia à balais	Jusqu'à 8 cm de haut	
Laiteron des champs vivace	8	
Cheindent <sup>1</sup>	4	
Amarante à racine rouge	4	
Mauve à feuilles rondes	4 (Maximum de 2 talles)	
Matricaire maritime	Jusqu'à 10 cm de haut	
Bouse-à-pasteur	6	
Orge spontanée <sup>2</sup>		
Blé spontané	4 (Maximum de 2 talles)	
Renouée liseron	3	

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE	TAUX 3,33 L/ha
Gaillet gratteron	2 (Verticilles)	
Pissenlit	Rosette de 1 à 15 cm	
Sagesse des chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut	
Ortie royale	4 (Paires de feuilles)	

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE	TAUX 3,33 L/ha
<b>Populations élevées</b>		
Chardon des champs <sup>1</sup>	Jusqu'à 10 cm de haut	
Cheindent <sup>1</sup>	4	
Orge spontanée <sup>2</sup>	4 (Maximum de 2 talles)	
Blé spontané	4 (Maximum de 2 talles)	
Renouée liseron	3	

MAUVAISE HERBE	STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ DE LA MAUVAISE HERBE	TAUX 4 L/ha
Chardon des champs <sup>4</sup>	Jusqu'à 10 cm de haut	
Chiendent <sup>5</sup>	4	

<sup>1</sup> Répression des parties aériennes seulement

<sup>2</sup> Répression seulement

<sup>3</sup> Suppression de croissance amélioré des parties aériennes

<sup>4</sup> Meilleure répression des parties aériennes

<sup>5</sup> Suppression pendant toute la saison des populations élevées

#### DEUXIEME APPLICATION - CANOLA

- Une deuxième application d'herbicide FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN peut être faite dans les champs de canola ayant reçu un traitement initial à un taux maximale de 4,0 L/ha en présence d'une nouvelle germination ou croissance de mauvaises herbes.

- Une première application maximale de 4 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 3,33 L/ha,

OU

Une première application maximale de 3,33 L/ha peut être suivie d'une deuxième application maximale de 4 L/ha.

- **Ne pas appliquer plus qu'un total de 7,33 L/ha par année.**

- Appliquer lorsque les nouvelles mauvaises herbes sont au stade foliaire approprié et jusqu'à, mais avant, la montée en graines du canola.

#### TROISIEME APPLICATION - CANOLA: POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES HYBRIDES SEULEMENT

- Trois applications de l'herbicide FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN, à raison de 3,33 L/ha pour chaque traitement, peuvent être nécessaires pour la production de semences d'hybrides. Cette application doit se faire avant la montée en graines du canola.

- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées.

- L'herbicide FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN aura un effet sur les mauvaises herbes qui sont à un stade supérieur au stade foliaire recommandé; toutefois, la rapidité d'action et de suppression risque d'être réduite.

#### MÉLANGES EN CUVE

- Ne pas mélanger en cuve le FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN avec des herbicides, des engrais ou des adjuvants qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

- Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres directives quant au mode d'emploi, restrictions et précautions. Les produits d'association peuvent avoir d'autres restrictions en matière de stades foliaires.
- Pour une efficacité accrue, FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN peut être mélangé en cuve avec les produits suivants.

## CANOLA

PRODUIT D'ASSOCIATION	TAUX	MODE D'EMPLOI
Centurion®  ou  Select®	63 mL/ha	Pour la suppression de l'orge spontanée et de la folle avoine, appliquer FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN à raison de 2,67 à 4,0 L / ha avec Centurion ou Select à raison de 63 mL / ha ainsi qu'un adjuvant tel que recommandé sur l'étiquette de Centurion ou Select. Appliquer lorsque les mauvaises herbes ont de 1 à 4 feuilles et un maximum de 2 talles.

### Instructions de mélange

- FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN doit être appliqué à l'aide d'un équipement propre bien calibré.
- FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est spécialement formulé pour se mélanger facilement dans l'eau.
- Avant d'ajouter FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN dans le réservoir de pulvérisation, s'assurer- que celui-ci est bien propre.
  1. Remplir le réservoir aux trois quarts l'eau propre.
  2. Verser la quantité appropriée de FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN.
  3. Verser le reste d'eau, débiter l'agitation et pulvériser immédiatement.

### MÉLANGES DE RÉSERVOIR:

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd au +1-519-702-2185 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, lire et respecter tous les modes d'emploi sur les étiquettes, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange. Observer les mises en garde les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

### **FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN et CENTURION ou SELECT: Canola tolérante au glufosinate et ammonium uniquement**

Lorsqu'on mélange du réservoir FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN et CENTURION ou SELECT, toujours verser l'adjuvant AMIGO dans le réservoir en premier, *puis* verser FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN dans le réservoir, suivi de CENTURION ou SELECT.

**L'ajout d'un agent anti-moussant peut réduire la formation de mousse, en particulier lorsqu'on utilise de l'eau douce.**

1. Bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau propre. Mettre en marche le système d'agitation.
3. Verser la quantité appropriée d'AMIGO. Continuer d'agiter jusqu'à ce que AMIGO soit bien mélangé.
4. ARRÊTER l'agitation. Verser la quantité requise d'herbicide FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN dans le réservoir. Mettre en marche le système d'agitation.
5. Verser la quantité appropriée de CENTURION ou SELECT et le reste d'eau nécessaire pour remplir le réservoir.
6. Continuer d'agiter ou de faire rouler le système de dérivation, et pulvériser immédiatement.
7. Après toute interruption de l'épandage, bien agiter avant de reprendre la pulvérisation. Jeter un coup d'œil dans le réservoir pour s'assurer que l'agitation du pulvérisateur suffit à remélanger les produits de la solution de pulvérisation. Ne pas laisser reposer le mélange jusqu'au lendemain.
8. Si une pellicule d'huile commence à se former dans le réservoir, vider et nettoyer le réservoir avec une solution de détergent puissante.
9. Immédiatement après l'emploi, bien nettoyer le pulvérisateur en purgeant le système avec un mélange d'eau et de détergent

### **Nettoyage du pulvérisateur**

Avant et après l'utilisation de l'herbicide et dessiccant FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir, des conduites et du filtre du pulvérisateur. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'aide d'une solution de détergent puissante.

### **Délai avant la plantation (DAP) :**

- Délai de 70 jours pour le sarrasin commun, l'orge, le millet, l'avoine, le seigle, le sorgho commun, le triticale et le blé.
- Délai de 120 jours pour toutes cultures sauf le maïs de grande culture, le canola, le soja, le haricot sec commun (pas cultivé pour les semences), la luzerne, la carotte, l'oignon et la pomme de terre.

## Alimentation du bétail et Délais d'attente

### ALIMENTATION AU BÉTAIL:

Canola:

- Les grains et la farines provenant de la culture traitée peuvent servir à nourrir au bétail.
- Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage; les données appuyant un tel emploi sont insuffisantes.

### DÉLAIS D'ATTENTE:

Canola:

- Lorsque FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est mélangé en réservoir avec Centurion ou Select, respecter un délai d'attente de 60 jours à partir de la date du traitement (ou du dernier traitement lorsqu'il y a eu une deuxième application).

### Zones tampons de pulvérisation:

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou dorsal, et, traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) nécessaires pour la protection des:		
		Habitats d'eau douce des profondeurs:		Habitats terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Luzerne Pomme de terre Lentilles	1	0	1
	Canola	1	0	1
Aérienne (Voilure fixe et Voilure tournante)	Luzerne Pomme de terre Lentilles	1	0	20
	Canola	1	0	30

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

On peut modifier les zones tampons de pulvérisation pour ce produit, selon les conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation, en utilisant le calculateur de zones tampons de pulvérisation dans la section Pesticide du site Canada.ca.

**MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Nocif ou fatal si absorbé par la peau. Nocif si avalé. Cause une irritation des yeux. **NE PAS** mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après l'emploi et avant de manger, de boire ou de fumer. Peut irriter la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) et un appareil de protection respiratoire avec cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation et vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉS.** Entreposer dans le contenant d'origine. Ne pas contaminer l'approvisionnement en eau, les étangs, les lacs, les cours d'eau ou les fossés d'irrigation par suite d'un épandage direct, de la dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage de l'équipement ou des contenants.

**ATTENTION :** Ne pas mélanger FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN avec des pesticides, des engrais ou tout autre additif chimique qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section **MODE D'EMPLOI.** **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement. Éviter la dérive de pulvérisation vers les plantes sensibles et **UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX TAUX RECOMMANDÉS.**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **ENTREPOSAGE**

**NE PEUT PAS** être entreposé sous le point de congélation. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à l'humaine ou animale. Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais et des plantes. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci. Entreposer dans le contenant d'origine.

**PREMIERS SOINS :** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion:** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux:** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique. Le personnel médical doit communiquer à frais virés avec CANUTEK au 1-613-996-6666 ou au \*666 en tout temps.

## **ÉLIMINATION**

**Élimination du contenant recyclable :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Élimination du contenant réutilisable :** Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/ détaillant).

**Élimination des produits inutilisés ou superflu :** Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

## RECOMMANDATION SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN est un herbicide du groupe 10. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN et à d'autres herbicides du groupe 10. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le FOISON GLUFOSINATE AMMONIUM 150 SN ou les herbicides du même groupe 10 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd au +1-519-702-2185.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**Classement au transport des matières dangereuses** : PESTICIDES, LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (GLUFOSINATE-AMMONIUM), CLASSE 6.1, UN 2902, G.E. III